

RCS : TOURS

Code greffe : 3701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1980 B 00266

Numéro SIREN : 319 531 034

Nom ou dénomination : SO.RA.DIS.

Ce dépôt a été enregistré le 29/05/2018 sous le numéro de dépôt 4369



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Expert - comptable associée

Laurence GOYEC

Rachel VIOLIN

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés ■

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

SORADIS

50, Rue Georges Guynemer
Z.A.C. le Blanc Carroi

S.A.S. au capital de 320 142 €
R.C.S. TOURS 319 531 034



COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Octobre 2016 au 30 Septembre 2017

*Catifié conforme
à l'original*

Tél 02 40 92 66 00

Fax 09 55 27 66 00

■ cva@cvaexperts.fr

6, avenue Jacques Cartier, 44800 Saint-Herblain

B.P. 30123, 44817 Saint-Herblain Cedex

Membre d'une association agréée. Règlement par chèque accepté
TVA : FR 63 330 356 700, RCS Nantes 330 356 700, Capital 430 000 euros



BILAN

ACTIF	Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois			Clôture au 30/09/16 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	33 482 276	13 261 376	20 220 900	20 745 846
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	116 655	78 210	38 444	40 912
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	101 219	78 210	23 008	25 476
FONDS COMMERCIAL (1)	15 436		15 436	15 436
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31 855 374	13 183 165	18 672 208	19 090 558
TERRAINS	2 693 300	48 412	2 644 887	1 905 322
CONSTRUCTIONS	19 514 272	6 368 712	13 145 559	13 901 774
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	7 801 062	5 411 504	2 389 558	2 727 695
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 806 738	1 354 535	452 202	550 767
AVANCES ET ACOMPTES	40 000		40 000	5 000
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 510 246		1 510 246	1 614 374
TITRES IMMOBILISES DIVERS	757 249		757 249	749 565
PRETS	239 319		239 319	245 479
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	513 677		513 677	619 329
ACTIF CIRCULANT	11 755 942		11 755 942	12 025 368
STOCKS ET EN-COURS	6 411 991		6 411 991	6 564 525
MARCHANDISES	6 411 991		6 411 991	6 564 525
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	154 814		154 814	130 965
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 295 206		1 295 206	1 325 684
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	359 539		359 539	312 313
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	935 666		935 666	1 013 370
CREANCES DIVERSES (3)	450 489		450 489	423 842
DISPONIBILITES	3 321 655		3 321 655	3 438 133
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	121 785		121 785	142 217
TOTAL GENERAL	45 238 218	13 261 376	31 976 842	32 771 214
(1) Dont droit au bail			22 541	22 861
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF	Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/16 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	10 956 067	9 934 724
CAPITAL	320 142	320 142
RESERVES	9 011 581	8 225 352
RESERVE LEGALE	32 014	32 014
AUTRES RESERVES	8 979 567	8 193 338
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 624 342	1 389 229
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	10 956 067	9 934 724
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		162 938
PROVISIONS POUR RISQUES		66 938
PROVISIONS POUR CHARGES		96 000
DETTES (1)	21 020 775	22 673 551
DETTES FINANCIERES (2)	13 036 515	14 938 762
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	12 580 479	14 357 335
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	456 036	581 427
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	169 804	198 087
DETTES D'EXPLOITATION	7 725 075	7 375 471
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	5 493 688	5 026 322
DETTES FISCALES ET SOCIALES	2 200 841	2 329 569
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	30 544	19 580
DETTES DIVERSES	89 379	161 230
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	88 695	159 616
AUTRES DETTES DIVERSES	684	1 613
TOTAL GENERAL	31 976 842	32 771 214
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an	10 698 379 10 322 395	12 389 300 10 284 251
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		15



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/16 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	63 716 459	61 967 104
VENTES DE MARCHANDISES	62 805 868	60 983 778
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	602 870	730 066
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	63 408 739	61 713 844
REPRISES SUR PROVISIONS		9 677
TRANSFERTS DE CHARGES	108 112	75 121
AUTRES PRODUITS	199 607	168 460
CHARGES D'EXPLOITATION	61 133 921	59 413 718
ACHATS DE MARCHANDISES	47 188 700	46 612 620
VARIATION DES STOCKS	152 534	(625 073)
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	102 593	100 119
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	4 473 371	4 324 658
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 092 410	1 096 223
SALAIRES ET TRAITEMENTS	4 940 296	4 771 448
CHARGES SOCIALES	1 447 381	1 492 903
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 727 435	1 594 541
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		36 000
AUTRES CHARGES	9 196	10 277
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 582 538	2 553 385
PRODUITS FINANCIERS	38 499	64 714
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	11 795	6 003
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	22 440	49 628
REPRISES SUR PROVISIONS		7 622
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VAL MOBILIERES PLACEMENT	4 263	1 459
CHARGES FINANCIERES	93 195	112 352
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	93 195	112 352
RESULTAT FINANCIER	(54 696)	(47 638)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 527 842	2 505 747



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/16 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	200 395	10 000
SUR OPERATIONS DE GESTION	34 372	
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	3 084	10 000
REPRISES SUR PROVISIONS	162 938	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	190 399	83 326
SUR OPERATIONS DE GESTION	183 413	68 211
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	6 985	8 455
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		6 659
RESULTAT EXCEPTIONNEL	9 996	(73 326)
PARTICIPATION DES SALAIRES	358 111	386 981
IMPOTS SUR LES BENEFICES	555 386	656 211
<i>Total des produits</i>	<i>63 955 354</i>	<i>62 041 818</i>
<i>Total des charges</i>	<i>62 331 012</i>	<i>60 652 589</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	1 624 342	1 389 229
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées		

pl

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés sur une durée de 12 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial est inscrit pour sa valeur d'acquisition ; il n'a pas fait l'objet d'amortissement.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 à 25 ans	- Matériel d'exploitation :	3 à 15 ans
- Constructions :	10 à 25 ans	- Matériel de transport :	4 à 8 ans
- Agencements des constructions :	5 à 25 ans	- Matériel de bureau :	3 à 8 ans
- Agencements divers :	3 à 18 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 3 000 actions représentant un capital de 320 142.94 euros.

Fonds commercial

* Musée du vin	Acquisition le 30/06/2004	15 436
----------------	---------------------------	--------

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	116 656			116 656
Immobilisations corporelles	30 576 978	1 310 133	31 736	31 855 374
Immobilisations financières - titres	749 566	11 154	3 470	757 250
Immobilisations financières - créances	864 809	9 387	121 200	752 997
	32 308 009	1 330 674	156 406	33 482 277

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
~~Immobilisations incorporelles~~	~~75 743~~	~~2 468~~		~~78 211~~

Immobilisations corporelles	11 486 419	1 724 968	28 221	13 183 166
	11 562 162	1 727 435 (*)	28 221	13 261 377

(*) Dont dotation :		1 727 435		
. linéaire				
. dégressive				
. exceptionnelle				

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	162 939		162 939	
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant				
	162 939	(*)	162 939 (*)	

(*) Dont :	. exploitation			
	. financier			
	. exceptionnel		162 939	

(1) La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	162 939
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

Biens pris en crédit-bail**Néant****Créances : état des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	752 997	22 541	730 456
Acomptes versés sur commandes	154 814	154 814	
Créances d'exploitation	1 295 206	1 295 206	
Créances diverses	450 489	450 489	
Charges constatées d'avance	121 785	121 785	
	2 775 291	2 044 835	730 456

Dettes : état des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	1 774	1 774		
Emprunts bancaires (1)	12 578 705	1 899 220	7 119 697	3 559 788
Emprunts & dettes financières divers (2)	456 037	437 143	18 894	
Avances, acompte reçus sur commandes	169 805	169 805		
Dettes d'exploitation	7 725 075	7 725 075		
Dettes diverses	89 380	89 380		
Produits constatés d'avance				
	21 020 775	10 322 396	7 138 591	3 559 788

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires	1 774
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice	208 301
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice	1 984 992
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales	437 143

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

- Plus-value latente au début de l'exercice	-
- Plus-value latente à la fin de l'exercice	-

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	51 794 419
- Station-service	10 560 520
- Restauration	1 053 800
	63 408 739

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	16
- Agents de maîtrise	25
- Employés	149
	190

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

Pour les salaires versés en 2016, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 6 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC, ainsi qu'un produit à recevoir sur les salaires versés depuis le 1^{er} janvier 2017 au taux de 7 %.

A cet effet, le CICE 2016, qui s'élève à 247 474 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement et de reconstitution de fonds de roulement.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 279 177 €.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Subventions	0	34 373
Cessions immobilisations corporelles	3 515	2 625
Cessions immobilisations financières	3 470	459
Litige GALEC	66 939	66 939
Provision pour gros entretien	0	96 000
Abandons de créances à caractère commercial	109 182	0
Litige prud'hommal	1 000	0
Amendes et pénalités	6 293	0
	190 399	200 396

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	134 768
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	223 343
	<u>358 111</u>

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, et diminuée de crédits d'impôts.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	679 619
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	-124 233
	<u>555 386</u>

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	285 099
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	202 335

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce, promesse d'hypothéquer à première demande) à hauteur de 12 578 705 €.

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	5 436 496	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements (crédit de trésorerie non débloqué)	1 500 000	1 500 000

Engagements de retraite

~~Les engagements de retraite résultent de l'application des règles de droit du travail.~~

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2 % ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 3 % ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 34.03 %) ;
- critère de turn-over du personnel : FAIBLE ;
- table de mortalité : INSEE 2016.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ.....

349 K€

Gratifications pour médailles d'honneur du travail

Les dispositions conventionnelles ou les usages applicables dans l'entreprise prévoient le versement d'une gratification aux salariés pour attribution de médailles d'honneur du travail.

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

SO.RA.DIS

Société par actions simplifiée

ZAC Le blanc Carroi

50 rue Georges Guynemer

37500 CHINON

**Rapport du commissaire
aux comptes sur les comptes
annuels**

Exercice clos le 30 septembre 2017

SO.RA.DIS

Société par actions simplifiée

ZAC Le blanc Carroi
50 rue Georges Guynemer
37500 CHINON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2017

Aux associés de la société SO.RA.DIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SO.RA.DIS relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er octobre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité

d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant

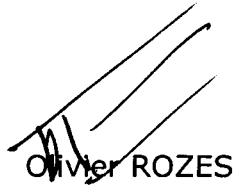
toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Tours, le 28 mars 2018

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Olivier ROZES

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de Résultat

Annexe



BILAN

ACTIF	Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois			Clôture au 30/09/16 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	33 482 276	13 261 376	20 220 900	20 745 846
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	116 655	78 210	38 444	40 912
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	101 219	78 210	23 008	25 476
FONDS COMMERCIAL (1)	15 436		15 436	15 436
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31 855 374	13 183 165	18 672 208	19 090 558
TERRAINS	2 693 300	48 412	2 644 887	1 905 322
CONSTRUCTIONS	19 514 272	6 368 712	13 145 559	13 901 774
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	7 801 062	5 411 504	2 389 558	2 727 695
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 806 738	1 354 535	452 202	550 767
AVANCES ET ACOMPTES	40 000		40 000	5 000
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 510 246		1 510 246	1 614 374
TITRES IMMOBILISES DIVERS	757 249		757 249	749 565
PRETS	239 319		239 319	245 479
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	513 677		513 677	619 329
ACTIF CIRCULANT	11 755 942		11 755 942	12 025 368
STOCKS ET EN-COURS	6 411 991		6 411 991	6 564 525
MARCHANDISES	6 411 991		6 411 991	6 564 525
ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	154 814		154 814	130 965
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	1 295 206		1 295 206	1 325 684
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	359 539		359 539	312 313
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	935 666		935 666	1 013 370
CREANCES DIVERSES (3)	450 489		450 489	423 842
DISPONIBILITES	3 321 655		3 321 655	3 438 133
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	121 785		121 785	142 217
TOTAL GENERAL	45 238 218	13 261 376	31 976 842	32 771 214
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			22 541	22 861
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF	Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/16 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	10 956 067	9 934 724
CAPITAL	320 142	320 142
RESERVES	9 011 581	8 225 352
RESERVE LEGALE	32 014	32 014
AUTRES RESERVES	8 979 567	8 193 338
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 624 342	1 389 229
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	10 956 067	9 934 724
 PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		162 938
PROVISIONS POUR RISQUES		66 938
PROVISIONS POUR CHARGES		96 000
 DETTES (1)	21 020 775	22 673 551
DETTES FINANCIERES (2)	13 036 515	14 938 762
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	12 580 479	14 357 335
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	456 036	581 427
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	169 804	198 087
DETTES D'EXPLOITATION	7 725 075	7 375 471
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	5 493 688	5 026 322
DETTES FISCALES ET SOCIALES	2 200 841	2 329 569
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	30 544	19 580
DETTES DIVERSES	89 379	161 230
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	88 695	159 616
AUTRES DETTES DIVERSES	684	1 613
 TOTAL GENERAL	31 976 842	32 771 214
(1) Dont à plus d'un an	10 698 379	12 389 300
Dont à moins d'un an	10 322 395	10 284 251
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques		15



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/16 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	63 716 459	61 967 104
VENTES DE MARCHANDISES	62 805 868	60 983 778
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	602 870	730 066
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	63 408 739	61 713 844
REPRISES SUR PROVISIONS		9 677
TRANSFERTS DE CHARGES	108 112	75 121
AUTRES PRODUITS	199 607	168 460
CHARGES D'EXPLOITATION	61 133 921	59 413 718
ACHATS DE MARCHANDISES	47 188 700	46 612 620
VARIATION DES STOCKS	152 534	(625 073)
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	102 593	100 119
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	4 473 371	4 324 658
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 092 410	1 096 223
SALAIRES ET TRAITEMENTS	4 940 296	4 771 448
CHARGES SOCIALES	1 447 381	1 492 903
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 727 435	1 594 541
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		36 000
AUTRES CHARGES	9 196	10 277
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 582 538	2 553 385
PRODUITS FINANCIERS	38 499	64 714
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	11 795	6 003
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	22 440	49 628
REPRISES SUR PROVISIONS		7 622
PRODUITS NETS SUR CESSIONS VAL MOBILIERES PLACEMENT	4 263	1 459
CHARGES FINANCIERES	93 195	112 352
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	93 195	112 352
RESULTAT FINANCIER	(54 696)	(47 638)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	2 527 842	2 505 747



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 30/09/17 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/16 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	200 395	10 000
SUR OPERATIONS DE GESTION	34 372	
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	3 084	10 000
REPRISES SUR PROVISIONS	162 938	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	190 399	83 326
SUR OPERATIONS DE GESTION	183 413	68 211
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	6 985	8 455
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		6 659
RESULTAT EXCEPTIONNEL	9 996	(73 326)
PARTICIPATION DES SALAIRES	358 111	386 981
IMPOTS SUR LES BENEFICES	555 386	656 211
<i>Total des produits</i>	<i>63 955 354</i>	<i>62 041 818</i>
<i>Total des charges</i>	<i>62 331 012</i>	<i>60 652 589</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	1 624 342	1 389 229
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées		

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés sur une durée de 12 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial est inscrit pour sa valeur d'acquisition ; il n'a pas fait l'objet d'amortissement.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 à 25 ans	- Matériel d'exploitation :	3 à 15 ans
- Constructions :	10 à 25 ans	- Matériel de transport :	4 à 8 ans
- Agencements des constructions :	5 à 25 ans	- Matériel de bureau :	3 à 8 ans
- Agencements divers :	3 à 18 ans	- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 3 000 actions représentant un capital de 320 142.94 euros.

Fonds commercial

* Musée du vin	Acquisition le 30/06/2004	15 436
----------------	---------------------------	--------

Immobilisations	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	116 656			116 656
Immobilisations corporelles	30 576 978	1 310 133	31 736	31 855 374
Immobilisations financières - titres	749 566	11 154	3 470	757 250
Immobilisations financières - créances	864 809	9 387	121 200	752 997
	32 308 009	1 330 674	156 406	33 482 277

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	75 743	2 468		78 211
Immobilisations corporelles	11 486 419	1 724 968	28 221	13 183 166
	11 562 162	1 727 435 (*)	28 221	13 261 377
(*) Dont dotation : . linéaire		1 727 435		
. dégressive				
. exceptionnelle				

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges (1)	162 939		162 939	
Dépréciations de l'actif immobilisé				
Dépréciations de l'actif circulant				
	162 939	(*)	162 939 (*)	
(*) Dont : . exploitation				
. financier				
. exceptionnel			162 939	

(1) La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	162 939
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

Biens pris en crédit-bail**Néant****Créances : état des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	752 997	22 541	730 456
Acomptes versés sur commandes	154 814	154 814	
Créances d'exploitation	1 295 206	1 295 206	
Créances diverses	450 489	450 489	
Charges constatées d'avance	121 785	121 785	
	2 775 291	2 044 835	730 456

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	1 774	1 774		
Emprunts bancaires (1)	12 578 705	1 899 220	7 119 697	3 559 788
Emprunts & dettes financières divers (2)	456 037	437 143	18 894	
Avances, acompte reçus sur commandes	169 805	169 805		
Dettes d'exploitation	7 725 075	7 725 075		
Dettes diverses	89 380	89 380		
Produits constatés d'avance				
	21 020 775	10 322 396	7 138 591	3 559 788

(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires	1 774
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice	208 301
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice	1 984 992
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales	437 143

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, et charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

- Plus-value latente au début de l'exercice	-
- Plus-value latente à la fin de l'exercice	-

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	51 794 419
- Station-service	10 560 520
- Restauration	1 053 800
	<u>63 408 739</u>

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	16
- Agents de maîtrise	25
- Employés	149
	190

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

Pour les salaires versés en 2016, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 6 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC, ainsi qu'un produit à recevoir sur les salaires versés depuis le 1^{er} janvier 2017 au taux de 7 %.

A cet effet, le CICE 2016, qui s'élève à 247 474 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement et de reconstitution de fonds de roulement.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 279 177 €.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Subventions	0	34 373
Cessions immobilisations corporelles	3 515	2 625
Cessions immobilisations financières	3 470	459
Litige GALEC	66 939	66 939
Provision pour gros entretien	0	96 000
Abandons de créances à caractère commercial	109 182	0
Litige prud'homal	1 000	0
Amendes et pénalités	6 293	0
	190 399	200 396

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	134 768
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	223 343
	<u>358 111</u>

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, et diminuée de crédits d'impôts.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	679 619
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	-124 233
	<u>555 386</u>

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	285 099
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	202 335

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce, promesse d'hypothéquer à première demande) à hauteur de 12 578 705 €.

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	5 436 496	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	-	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements (crédit de trésorerie non débloqué)	1 500 000	1 500 000

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application des règles de droit du travail.

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2 % ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 3 % ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 34.03 %) ;
- critère de turn-over du personnel : FAIBLE ;
- table de mortalité : INSEE 2016.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ.....

349 K€

Gratifications pour médailles d'honneur du travail

Les dispositions conventionnelles ou les usages applicables dans l'entreprise prévoient le versement d'une gratification aux salariés pour attribution de médailles d'honneur du travail.

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

SO.RA.DIS
Société par actions simplifiée au capital de 320 142,94 euros
Siège social : ZAC Le blanc Carroi - 50 rue Georges Guynemer - 37500 CHINON
319 531 034 RCS TOURS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 MARS 2018
--

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2017 s'élevant à 1 624 342,21 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 1 624 342,21 euros

A la réserve spéciale relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants..... 2 370,00 euros

Solde 1 621 972,21 euros

A titre de dividendes 801 014,00 euros
Soit 314 euros par action

Le solde 820 958,21 euros
En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 9 800 525,80 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,

- peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,

- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 799 130 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2017 non éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 1 884 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non Eligible
30/09/2014	501 000 €	3 000	499 998 €	1 002 €
30/09/2015	501 000 €	3 000	499 998 €	1 002 €
30/09/2016	603 000 €	3 000	601 794 €	1 206 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 29 mars 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme
Le Président
Michel JALU

